



Débat public - La réforme des retraites

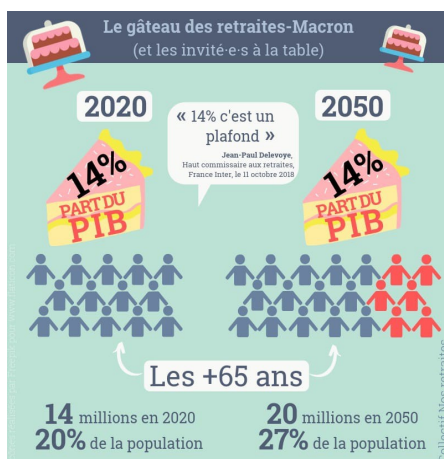
| | |
|--|--|
| <p>Lundi 25 Novembre - 20h30 Castres - Maison des Associations Place du 1er Mai</p> | <p>Mardi 26 Novembre - 20h30 Albi - Université Champollion Amphi O. de Gouges - Bat. Jaurès</p> |
|--|--|

Le nouveau système ne peut que faire baisser le niveau des pensions : le régime par points intègre toute la carrière dans le calcul de la pension, y compris les plus mauvaises années alors qu'elles en sont éliminées actuellement.



Le système par points « contraindrait, de fait au prolongement de l'activité » : l'âge légal de départ resterait fixé à 62 ans, mais il instaurerait un âge dit d'équilibre à 64 ans, avant lequel les pensions subiraient un abattement. A l'inverse, il serait prévu une surcote pour un départ après 64 ans. Liberté de choix ? Non, c'est un leurre !

A l'heure actuelle, seulement la moitié des salarié·es du privé sont encore en emploi au moment de liquider leur retraite.



Le plafonnement des dépenses programme l'appauvrissement des retraité·es : il a été décidé de figer les dépenses de retraite à leur valeur actuelle, soit 13,8 % du PIB. On ne peut dès lors qu'anticiper une nouvelle baisse des pensions. Car limiter la part des dépenses de retraites dans la richesse produite alors que la proportion de retraité·es dans la population va augmenter revient à programmer la baisse des pensions. En effet, un nombre croissant de retraité·es devra se partager une part fixe de la richesse produite.

Taux de remplacement ? Taux plein ? Répartition, capitalisation ? Solidarité ? Pension de réversion ? Gouvernance du nouveau système ? Besoin d'information ? Envie d'agir ?

Vous vous interrogez, vous souhaitez en savoir plus, vous voulez en discuter :

**venez vous informer et débattre avec nous
lors de ces 2 soirées-débat, à Castres et à Albi.**